

Réflexions sur les projets de société du Québec et de la Wallonie du point de vue identitaire

Hubert Watelet

Université d'Ottawa

En tout homme se rencontrent des appartenances multiples qui s'opposent parfois entre elles et le contraignent à des choix déchirants.

Amin Maalouf, *Les Identités meurtrières*

PROPOSER CET ESSAI SUR LES PROJETS DE SOCIÉTÉ QUÉBÉCOIS ET WALLON du point de vue identitaire peut paraître téméraire. D'autant que je ne suis spécialiste ni du Québec ni de la Wallonie, au fond. Mais l'intérêt comparatif du programme du colloque était séduisant. Lorsque les organisateurs m'ont proposé d'y participer, il m'a paru opportun de m'appuyer sur une expérience personnelle. Il m'a été donné de vivre une petite moitié de l'existence dans mon pays wallon d'origine – en comptant les séjours de recherche que j'y ai effectués depuis l'émigration – et l'autre moitié dans mon pays d'adoption, comme résident de l'Outaouais québécois. C'est pourquoi il m'a semblé que je pouvais aborder les deux sociétés avec une démarche de sympathie et de distanciation comparable¹.

1. Pour l'essentiel de la pensée de Ricœur et de Ranke sur ce sujet, voir Hubert Watelet, «Illusions et sous-estimation du rôle du sentiment dans la démarche historique», dans C. Barros (dir.),

Il est vrai que je ne suis plus un vrai Wallon et que je ne serai jamais un Québécois « pure laine ». À cet égard, je dirais comme Amin Maalouf que mon identité est devenue une sorte de symbiose : en l'occurrence de vécus wallon et québécois. Trop souvent, lorsqu'on parle d'identité, on néglige ces appartenances multiples qui sont au cœur des identités de tout un chacun, qui sont nettement plus fréquentes qu'on ne croit, selon Maalouf. C'est pourquoi on a adopté dans ces pages cette attention aux identités complexes, faites de plusieurs sentiments d'appartenance.

Mais le sujet présentait d'autres difficultés. Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, le Québec était une province avec un gouvernement et une Assemblée législative, même si ceux-ci ne jouaient encore qu'un rôle modeste². Tandis que la Wallonie ne commença à exister comme entité géographique et politique qu'en 1966-1980³. C'est à partir des débuts du mouvement wallon et au sein de celui-ci qu'un projet de société wallon prit naissance. De ce point de vue, le rapprochement des deux sociétés met en évidence des différences considérables. Dans les deux cas cependant, le moteur du mouvement identitaire fut linguistique et culturel à mon sens. Linguistique à première vue, mais bien entendu la langue est un aspect tangible d'une manière de vivre. On va y revenir dans un instant.

Une dernière précision initiale, pour clarifier la signification du terme collectif, dans l'expression projet collectif. Ce ne peut être une allusion à une entité autonome, qui aurait sa vie propre, indépendante des populations québécoise ou wallonne elles-mêmes. Au sens strict, le mot ne peut se rapporter ici qu'à des individus qui partagent des croyances en un projet, les espoirs, les rêves d'un même projet⁴. Or qu'il s'agisse de cercles, d'associations, etc., chez les membres, ces attentes peuvent être fort différentes les unes des autres. Ce qui ne saurait étonner si l'on admet que toute identité individuelle est « complexe, unique [...], ne se confondant avec aucune autre » pour peu que l'on y réfléchisse, ajouterait Maalouf⁵. Ce n'est donc pas à notre époque de fort individualisme que l'on peut concevoir facilement de larges consensus : des consensus suffisamment importants pour que l'on puisse parler

Historia a Debate. Actas del II Congreso Internacional celebrado del 14 al 18 de Julio de 1999 en Santiago de Compostela, t. 1, *Cambio de Siglo*, A Coruña (España), Historia a Debate, 2000, p. 236, 244-245.

2. John A. Dickinson et Brian Young, *Brève Histoire socio-économique du Québec*, nouvelle éd., Sillery, Septentrion, 2003, p. 133.
3. Jacques Brassinne de la Buissière, « Régionalisation », dans *Encyclopédie du Mouvement wallon*, t. 3, Charleroi, Institut Jules-Destrée, 2001, p. 1371-1373.
4. Peter Burke, « Strengths and Weaknesses of the History of Mentalities », dans *idem, Varieties of Cultural History*, Ithaca, NY, Cornell University Press, 1997, p. 170.
5. Amin Maalouf, *Les Identités meurtrières*, Paris, Grasset, 1998, p. 30 (réédité chez Grasset en éd. de poche, en 2001).

de légitimité, pour reprendre le terme de Luc Courtois et Jean Pirotte⁶. C'est lorsqu'un consensus rejoint cette notion de légitimité, en effet, qu'on peut parler de projet collectif, non plus au sens strict toutefois, mais au sens figuré.

APPROCHE COMPARATIVE

En Wallonie comme au Québec, on se trouve en présence de deux sociétés, disons globalement « régionales » et minoritaires par rapport aux populations belge et canadienne dont elles font partie. Ce qui laisse entrevoir une dualité d'appartenance à tout le moins, à des degrés divers, chez les Wallons et les Québécois. De part et d'autre, ces sociétés sont dominées sur les plans démographique, politique et économique, par des majorités essentiellement flamandes ou anglophones. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant qu'une partie au moins de chacune des populations wallonne et québécoise en vienne à privilégier – à des degrés divers – l'appartenance originelle, culturelle et linguistique, plutôt qu'une appartenance plus large à ce qui reste à ses yeux de l'État-nation dont elle fait partie.

Entre la Wallonie et le Québec, il y a cependant une différence identitaire essentielle : pourquoi les Flamands donnèrent-ils si longtemps l'impression de se comporter en Belgique comme des dominés, alors qu'ils y sont dominants aux trois points de vue démographique, politique et économique ? L'hypothèse qui sous-tend ces quelques pages, pour répondre à cette question, c'est que les Wallons, étant en terre romane d'expression française, ne sont pas dominés sur les plans culturel et linguistique au contraire, même s'ils peuvent se sentir peu sûrs d'eux à ce dernier point de vue, par rapport aux Français de France⁷. Au Canada par contre, les Canadiens anglais dominant les Québécois aux quatre points de vue démographique, politique, économique et linguistique, n'ont aucune raison de s'inquiéter : *What does Quebec want?* se demandèrent-ils face aux revendications des Québécois, dans les années 1960-1970⁸. D'autant moins du reste qu'à l'inverse des Flamands, par rapport à la

6. Luc Courtois et Jean Pirotte, « Épilogue. Rendez-vous manqués et pierres d'attente », dans *idem* (dir.), *L'Imaginaire wallon. Jalons pour une identité qui se construit*, Louvain-la-Neuve, Fondation wallonne P.-M. et J.-F. Humblet, 1994, p. 284.

7. Michel Francard, « La perception des langues régionales de la Wallonie chez les jeunes », dans Courtois et Pirotte, *L'Imaginaire wallon*, p. 223 ; Jean Pirotte, « Une image aux contours incertains : l'identité wallonne du XIX^e au XX^e siècle », dans *ibid.*, p. 38.

8. André Bernard, *What Does Quebec Want?*, Toronto, James Lorimer & Company, 1978, p. 9 ; Susan Mann Trofimenkoff, *Visions nationales : une histoire du Québec*, Saint-Laurent, Éditions du Trécarré, 1986, p. 400.

France, c'est le Canada anglais qui peut profiter du voisinage américain face au vouloir vivre en français des Québécois.

Cette situation de la Wallonie lui offre certes des avantages considérables par rapport au Québec: une région détachée de la France⁹, tout en lui restant fidèle, rattachée par la langue et la culture depuis des siècles¹⁰, dirais-je en m'inspirant de Jules Destrée et de Félix Rousseau, à la lecture des premiers mots de l'*Histoire de la Wallonie* de Genicot¹¹. Mais c'est une situation qui comporte aussi un prix: proximité de la France, morceau de terre d'expression française et participation à la culture française¹² constituent paradoxalement une même raison dominante à mon sens, pour laquelle l'identité des gens de ce « pays wallon¹³ » reste ambiguë, lente à s'affirmer¹⁴. Même si le Québec accueille une belle part d'américanité¹⁵, la question de la langue y est devenue une composante essentielle de la conscience identitaire, à la différence de la Wallonie jusqu'à un certain point¹⁶, mais un peu comme elle l'est devenue en Flandre; on y reviendra bientôt¹⁷. Élie Baussart avait bien perçu cela je pense, en notant en 1938 que « la force redoutable de la Flandre sort du fait flamand¹⁸ ».

-
9. Maurice Bologne, « Jules Destrée. L'action politique », dans Rita Lejeune et Jacques Stiennon (dir.), *La Wallonie. Le Pays et les hommes*, t. 3, Bruxelles, La Renaissance du livre, 1979, p. 12; « détachée », fait entrevoir d'autres horizons: voir les remarques de Pirotte, « Une image... », p. 27. Le livre de Marie-Thérèse Bitsch, *La Belgique entre la France et l'Allemagne. 1905-1914*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1994, offre un bel exemple de l'incidence de la situation géographique de l'ensemble belge entre France et Allemagne, sur les plans économique et financier et dans le domaine des relations internationales, à la veille de la Grande Guerre.
 10. Félix Rousseau, *La Wallonie, terre romane*, 5^e éd., Charleroi, Institut Jules-Destrée, 1977, p. 46-47, 49.
 11. Léopold Genicot (dir.), *Histoire de la Wallonie*, Toulouse, Privat, 1973, p. 5.
 12. Rousseau, *La Wallonie*, p. 7-8, 47, 50.
 13. *Ibid.*, p. 8.
 14. Courtois et Pirotte, « Épilogue », dans *idem*, *L'Imaginaire wallon*, p. 275-284; Michel Quévité, *La Wallonie: l'indispensable autonomie*, s. l., Éditions Entente, 1982, p. 150-153.
 15. « Plus que jamais, les Québécois deviennent des Nord-Américains... », estime par exemple Serge Courville, au terme de sa remarquable synthèse, *Le Québec. Genèses et mutations du territoire*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 2000, p. 451. Voir aussi les remarques de Dickinson et Young, *Brève Histoire*, p. 7-8 et 385 sv.
 16. Francart, « La perception des langues », p. 223.
 17. Voir notamment Lode Wils, *Histoire des nations belges*, Ottignies, Quorum, 1996, p. 180-187, 287, 296-302, 328-337.
 18. Willy Bal, *La Faillite de 1830? Élie Baussart, « La Terre wallonne » et le mouvement régionaliste*, Bruxelles, 1973, p. 95, repris par Hervé Hasquin, *Historiographie et politique en Belgique*, 3^e éd., Bruxelles-Charleroi, Éditions de l'Université de Bruxelles et Institut Jules-Destrée, 1996, p. 211.

Dans ces conditions, le décalage identitaire entre le Québec et la Wallonie ne devrait pas étonner. Certes on doit négliger ici bien des choses, mais fondamentalement, quand un peuple se sent menacé de façon tangible, on peut s'attendre à ce que sa conscience identitaire se fortifie, tandis que dans le cas contraire elle peut fort bien rester latente. Or, de nos jours, aucun des trois facteurs démographique, politique et même économique ne paraît aussi tangible dans le cas wallon que le facteur linguistique l'est au Québec — ou en Flandre.

AU QUÉBEC : VERS UN NOUVEAU NATIONALISME

Dans le cas québécois on peut commencer, à titre indicatif, par l'un ou l'autre signe de l'affirmation de l'autonomie provinciale des décennies 1930-1950. Depuis les années 1930 précisément, le pouvoir fédéral multipliait ses interventions dans des domaines de compétence provinciale¹⁹. Tant qu'il dirigea le gouvernement conservateur de l'Union nationale, Maurice Duplessis ne cessa de rappeler son attachement à cette autonomie et notamment à l'autonomie fiscale²⁰. En 1954, il obtint du pouvoir central la gestion d'un impôt provincial sur le revenu, avec réduction parallèle de l'impôt fédéral, pour les résidents du Québec. C'est également sous Duplessis que la fonction publique québécoise prit un premier essor²¹. Avec l'arrivée du gouvernement libéral de Jean Lesage en 1960, c'est le rythme qui change en même temps que le ton du « maître chez nous²² ». Les milieux intellectuels aspiraient à une modernisation. En six ans, la province se donne un véritable gouvernement, avec entre autres la formation de cinq ministères. Rappelons-en trois : celui de l'Éducation, qui réduit l'influence de l'Église dans ce domaine ; celui des Affaires culturelles²³, et celui des Ressources naturelles avec René Lévesque : les libéraux complètent à ce moment la nationalisation de l'électricité au profit d'Hydro-Québec, dont l'initiative

19. Dickinson et Young, *Brève Histoire*, p. 323-324.

20. Conrad Black, *Maurice Duplessis*, t. 2, 1944-1952 : *Le Pouvoir*, Montréal, Les Éditions de l'Homme, 1977, chap. 4 et 5 et notamment p. 94, 101, 204, 263 ; Yves-Henri Nouailhat, *Le Québec de 1944 à nos jours*, Paris, Imprimerie nationale éd., 1992, p. 32-35.

21. Dickinson et Young, *Brève Histoire*, p. 324, 328 ; Mann Trofimenkoff, *Visions nationales*, p. 365 ; René Durocher, « La grande marche vers la modernisation », dans *Québec 2000*, Montréal, Fides, 1999, p. 84.

22. Mann Trofimenkoff, *Visions nationales*, p. 411. Comme on le sait, Duplessis revendiquait de son côté « le droit d'être maître chez soi », Nouailhat, *Le Québec*, p. 32. Mais l'idée du « Maître chez nous » date des années 1920 et revient à Lionel Groulx, voir Michel Bock, *Quand la nation débordait les frontières. Les minorités canadiennes-françaises dans la pensée de Lionel Groulx*, Montréal, Hurtubise HMH, 2004, p. 423.

23. Dickinson et Young, *Brève Histoire*, p. 329, 351-353.

avait été prise par le libéral Adélard Godbout vingt ans plus tôt²⁴. Ailleurs au Canada on pouvait croire, écrit Susan Mann, que la province assumait ce faisant ses responsabilités. En fait, dès ce moment « elle parle au nom d'une nation et fonde ses exigences sur les besoins de cette nation²⁵ » : le projet d'autonomie provinciale devient celui du Québec.

Du point de vue identitaire, les années 1960 marquent un tournant et une rupture. Depuis le XIX^e siècle, les élites d'expression française du pays cultivaient avec beaucoup de conviction et de visibilité leur attachement à la « nation canadienne-française » ou encore à la « grande famille canadienne-française ». Et cela, malgré la forte dispersion de cette collectivité. Elles affirmaient leur solidarité en entretenant une sorte de « culture des congrès », selon l'expression de Gaétan Gervais²⁶. Ces rassemblements pouvaient être généraux ou régionaux, de caractère patriotique, donc aussi religieux, linguistique et culturel, à des degrés divers. Ils cherchaient en outre à obtenir une reconnaissance des droits des minorités, notamment en matière linguistique, à l'échelle du pays ou au niveau provincial²⁷. Mais, parallèlement, certains congrès provinciaux, ontariens et acadiens entre autres, pouvaient révéler plusieurs appartenances évidemment, à l'intérieur de la population canadienne-française. Ce fut très clair lors de l'affirmation identitaire des Acadiens, par exemple, dès les années 1880²⁸.

Au Québec, le nouveau nationalisme des années 1960 renonçait à la vaste solidarité des élites canadiennes-françaises au profit d'une identité québécoise, collective autant que possible. Les États généraux du Canada français (1966-1969), où la délégation du Québec représentait excessivement les nouvelles aspirations, durent entériner ce tournant²⁹. Mais chez ceux qu'on appellerait désormais les francophones, plus précisément les minorités françaises hors Québec, la fin de cette communauté « d'un océan à l'autre » fut perçue comme une rupture³⁰, en particulier chez la minorité franco-ontarienne³¹. Dès 1967, Vincent Prince caractérisa fortement dans *Le Devoir* « tout le tragique de la situation » :

24. Durocher, « La grande marche », p. 83 ; Dickinson et Young, *Brève Histoire*, p. 327, 352-353 et 387.

25. Mann Trofimenkoff, *Visions nationales*, p. 414.

26. Gaétan Gervais, *Des gens de résolution. Le passage du « Canada français » à l'« Ontario français »*, Ottawa, Institut franco-ontarien et Prise de parole, 2003, p. 18, 24, 97, et chap. 1^{er}.

27. *Ibid.*, p. 22-23, 61-62, 74, 101-102 ; voir aussi Dickinson et Young, *Brève Histoire*, p. 282-283, 285, 327-328 ; Bock, *Quand la nation*, p. 79-80.

28. Gervais, *Des gens de résolution*, p. 44, 194, 217.

29. *Ibid.*, p. 109, 149, 155, 187 ; Mann Trofimenkoff, *Visions nationales*, p. 438-439.

30. Gervais, *Des gens de résolution*, p. 27, 187-188, 195 ; Bock, *Quand la nation*, p. 80-82 ; Simon Langlois, « Aspects démolinguistiques. Les grandes tendances », dans *Québec 2002*, Montréal, Fides, 2001, p. 150.

31. Gervais, *Des gens de résolution*, p. 195-196, 212-213.

« Habitué aux luttes contre les majorités anglaises, écrivait-il, les minorités devraient désormais se battre aussi contre la majorité française au Québec³². »

Revenons au projet québécois : c'est sous le gouvernement conservateur de Daniel Johnson, en 1966, que le grand mot est lâché : « Égalité ou indépendance³³. » Cette poussée québécoise se poursuit sous l'impulsion de René Lévesque quand il quitte le Parti libéral. Il rallie nationalistes et indépendantistes sous le thème *Souveraineté-Association*, fonde le Parti québécois (1967-68) et obtient le pouvoir en 1976³⁴. C'est dire qu'à ce moment le gouvernement fédéral et les autres provinces découvrent un gouvernement souverainiste au Québec.

L'affirmation du français comme langue de travail, de l'enseignement et des affaires, en même temps que comme langue capable d'attirer les immigrants y progressait depuis quinze ans³⁵. Tout en jouant le rôle « moteur du mouvement indépendantiste », elle reçut « l'appui constant d'une grande majorité des Québécois³⁶ ». Le gouvernement libéral de Robert Bourassa réalisa ainsi une étape marquante en faisant du français la langue officielle du Québec en 1974 (Loi sur la langue officielle, appelée aussi loi 22). Il en assura l'application en commençant par le secteur qui risquait d'offrir le plus de résistance : celui des relations de travail³⁷. Trois ans plus tard, la Charte de la langue française (loi 101) du gouvernement souverainiste fut alors un aboutissement. Elle restreignit l'usage de l'anglais dans la fonction publique, l'enseignement et les affaires, mais sans négliger pour autant la minorité anglophone du Québec³⁸. La Charte de la langue française fit de celle-ci la langue officielle de l'État. Elle ne manquait pas de souligner qu'elle « permet au peuple québécois d'exprimer son identité³⁹ ». Mais, à ce moment, l'essentiel des conquêtes identitaires du Québec semblait acquis.

32. Vincent Prince, « La réaction des minorités aux "états généraux du Québec" », *Le Devoir*, 27 déc. 1967, p. 4, cité par Gervais, *Des gens de résolution*, p. 155.

33. Dickinson et Young, *Brève Histoire*, p. 353 ; Mann Trofimenkoff, *Visions nationales*, p. 430.

34. Dickinson et Young, *Brève Histoire*, p. 354-357.

35. Dickinson et Young, *Brève Histoire*, p. 355-359 ; Mann Trofimenkoff, *Visions nationales*, p. 432.

36. Dickinson et Young, *Brève Histoire*, p. 355 et 359.

37. Shiro Noda, *Entre l'indépendance et le fédéralisme. 1970-1980*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 2001, p. 65-67.

38. Dickinson et Young, *Brève Histoire*, p. 359 ; Jean Renaud, « Du français minoritaire au français dominant », dans *L'Annuaire du Québec 2004*, Montréal, Fides, 2003, p. 271-272. Cette minorité est de près de 10 % en 1991-2001, Simon Langlois, « Aspects démolinguistiques », p. 148-149 et *idem*, « Le Québec du XXI^e siècle », dans *L'Annuaire...*, p. 167-169.

39. Dickinson et Young, *Brève Histoire*, p. 357.

À partir de 1980 en effet, les progrès vers une souveraineté s'enrayent. C'est ainsi qu'au Québec même René Lévesque, puis Jacques Parizeau et Lucien Bouchard connurent l'échec des référendums souverainistes de 1980 et de 1995. Entre temps, en 1990 et 1992, Robert Bourassa ne put obtenir de l'ensemble des autres provinces du pays la reconnaissance du Québec comme « société distincte⁴⁰ », bien que ce soit « la seule province à majorité francophone », et que ce Québec francophone se distingue notamment par « sa langue, sa culture et son système juridique⁴¹ ». Dans les faits pourtant, cette reconnaissance était acquise du pouvoir central à plus d'un titre⁴². Quoi qu'il en soit, malgré la formation du Bloc québécois souverainiste au niveau fédéral (1991), les projets collectif et politique du Québec semblent marquer le pas⁴³.

Mais au fond, pas plus que Jean Lesage ne visait un « maître chez nous » à tous égards en 1960-1966, ni René Lévesque en 1976-1984 ni Lucien Bouchard en 1995-1998 ne voulaient jouer la carte d'une indépendance à tout prix : ces visées maximales n'auraient probablement pas reçu l'appui d'une majorité suffisante chez les Québécois eux-mêmes. Plus précisément, les francophones auraient dû renoncer dans une proportion suffisante à la dualité de leur identité québécoise et canadienne, pour ne garder que la première appartenance. Or les slogans *Souveraineté-Association* des années 1970 et *Souveraineté-partenariat* de 1995 laissaient bien entendre que le Parti québécois préférerait rester dans la sphère du possible⁴⁴. Au Canada anglais pourtant, du début des années 1990 à l'annonce du second référendum du moins, les « leaders d'opinion » estimaient généralement que, dans le cas d'une approbation nette de l'option souverainiste au Québec, le moins dommageable serait de négocier une association avec le gouvernement québécois⁴⁵.

Finalement, depuis l'époque de Jean Lesage, la fréquentation scolaire des deux sexes et l'essor de l'enseignement à tous les niveaux ont profondément changé la société

40. *Ibid.*, p. 361-362, 391-395. Pour sa part, Duplessis réclamait pour le Québec la reconnaissance d'une « province distincte », Nouailhat, *Le Québec*, p. 34.

41. Gérald Beaudoin et Dorothy Dobbie, rapport de 1992 traitant de la crise constitutionnelle survenue dix ans plus tôt, voir Claude Ryan, *Regards sur le fédéralisme canadien*, Montréal, Boréal, 1995, p. 228.

42. *Ibid.*, p. 228-233 ; voir aussi Gervais, *Des gens de résolution*, p. 155.

43. Durocher, « La grande marche », p. 86.

44. *Ibid.*, p. 94-95 ; Guy Lachapelle, « La souveraineté partenariat : donnée essentielle du résultat référendaire et de l'avenir des relations Québec-Canada », dans John E. Trent, Robert Young et Guy Lachapelle (dir.), *Québec-Canada : What is the Path Ahead ? Nouveaux sentiers de l'avenir*, Presses de l'Université d'Ottawa, 1996, p. 41-63.

45. Michel Sarra-Bournet, « Le discours du Canada anglais à l'approche du référendum québécois », dans Guy Lachapelle, Pierre P. Tremblay et John E. Trent (dir.), *L'Impact référendaire*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1995, p. 137 et 148.

québécoise. La vie culturelle est florissante; l'idée de l'infériorité économique des Canadiens français, si préoccupante dans les années 1960, est presque oubliée; de même que le cléricisme d'autrefois. Étant donné pareille transformation, la cause souverainiste n'est-elle pas à repenser⁴⁶? D'autant que, depuis peu, le Parti québécois, bientôt soutenu par le patronat, s'est montré particulièrement favorable à l'adoption de l'ALÉNA, le libre-échange nord-américain (1987-2002). Progressivement en effet, une opposition s'organise (1987-2001). Celle-ci ne manque pas de souligner – au Québec comme à l'échelle mondiale (Cancún, 2003) – les effets négatifs du libre-échange sur trop de femmes, sur l'écart entre riches et pauvres, sur l'environnement⁴⁷. Aujourd'hui, on devient perplexe: « Que reste-t-il de la question nationale? », s'interroge-t-on dans *L'Annuaire du Québec*⁴⁸. Si l'on peut dire que le vouloir vivre en français fut vraiment collectif chez les Québécois francophones, il n'en a pas été de même au sujet de la question nationale.

EN WALLONIE

Si l'on passe maintenant au projet wallon, on avait d'abord envisagé d'en rappeler les grands traits en partant de la poussée fédéraliste des années 1960 en gros. Mais, on l'a dit déjà, il ne s'agit pas d'une histoire parallèle à celle du Québec. Le cheminement identitaire et régional wallon a été lent à mûrir et il paraît en retrait par rapport au projet québécois. Même si, comme dans ce dernier cas, on peut y trouver certaines aspirations à une autonomie régionale bien avant les années 1960. Dans le cas wallon, une remontée dans le temps est nécessaire pour bien marquer certaines étapes du cheminement d'un point de vue identitaire, et le rôle qu'y a joué la dimension linguistique.

Flandre bilingue ou Wallonie autonome?

Au XIX^e siècle, la question linguistique fut essentielle, pour les Flamands surtout, mais finalement aussi pour les Wallons. La Belgique s'était donné une constitution très libérale en 1831 et la population des provinces flamandes était plus importante que celle des provinces wallonnes. Cependant, depuis le XVIII^e siècle, les élites flamandes – noblesse et

46. Nouailhat, *Le Québec*, p. 51-56, 113, 178-179, 201-202; Dickinson et Young, *Brève Histoire*, p. 385-391.

47. Jules Duchastel, « De libres-échangistes, les Québécois sont-ils devenus antimondialistes? », et Gérard Bouchard, « En quête d'un nouvel idéal », dans *L'Annuaire... 2004*, p. 65-66, 70-73, et 42; Dickinson et Young, *Brève Histoire*, p. 386-391. Voir aussi Michel Chossudovsky, *Mondialisation de la pauvreté et nouvel ordre mondial*, 2^e éd. revue, Montréal, Éditions Écosociété, 2004.

48. Art. de François Rocher, dans *L'Annuaire ... 2004*, Montréal, Fides, 2003, p. 91-98.

bourgeoisie fortunée – étaient largement francisées : pour elles comme pour les Wallons, la reconnaissance du français comme seule langue officielle avait paru aller de soi dans le régime censitaire de l'époque⁴⁹.

Les couches supérieures des classes moyennes de Flandre s'attachèrent alors avec beaucoup de conviction à revaloriser le néerlandais en littérature et à en obtenir l'usage – malgré la diversité des dialectes flamands – dans l'enseignement et la fonction publique⁵⁰, puis à rechercher l'appui des milieux populaires. *De taal is gans het volk*, la langue est tout le peuple, disait-on dans cette moyenne bourgeoisie cultivée⁵¹. Malgré des décennies de revendications et un poids politique grandissant du mouvement flamand, parallèlement à la démocratisation de la presse et du système électoral notamment, en 1914 le problème linguistique n'était que partiellement réglé en Flandre. Les résistances ne venaient pas seulement des élites flamandes, elles s'expliquaient aussi par la présence de fonctionnaires wallons et bruxellois dans le nord du pays⁵². Par contre, c'est à ce moment, pour formuler la législation linguistique, que l'on commence à recourir aux expressions « région wallonne », « région flamande ». Ce fut donc là le point de départ d'une reconnaissance légale de la régionalisation de la Belgique⁵³.

En pratique on s'orientait vers une Flandre bilingue et vers un certain bilinguisme dans les administrations publiques de la capitale. En 1898, le néerlandais avait commencé à être reconnu comme seconde langue officielle. Or, dans l'ensemble, les Wallons n'étaient pas disposés à maîtriser le néerlandais. Quelques pionniers wallons craignirent que les Flamands ne veuillent imposer le bilinguisme dans l'ensemble du pays, d'autant que ceux-ci étaient majoritaires à la tête de l'État. Les premiers congrès wallons s'organisèrent à partir de 1890. L'initiative partit de Wallons de Bruxelles. Tout comme dans le cas flamand,

49. Xavier Mabille, *Histoire politique de la Belgique. Facteurs et acteurs du changement*, nouvelle éd., Bruxelles, CRISP, 1997, p. 125-127 ; Claude Desama, « L'expansion démographique du XIX^e siècle », dans Hervé Hasquin (dir.), *La Wallonie. Le Pays et les hommes*, t. 2, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1976, p. 139-140.

50. Els Witte et Jan Craeybeckx, *La Belgique politique de 1830 à nos jours*, éd. revue, Bruxelles, Éd. Labor, 1987, p. 48-51, 73-74, 91-96 ; *idem*, *Histoire de Flandre*, Bruxelles, La Renaissance du livre, 1983, p. 204-207, 231-239.

51. Wils, *Histoire des nations*, p. 181 et 330.

52. Witte et Craeybeckx, *La Belgique politique*, p. 95-96, 118-19, 136-140 ; *idem*, *Histoire de Flandre*, p. 239-243.

53. Philippe Destatte, *L'identité wallonne. Essai sur l'affirmation politique de la Wallonie aux XIX^e et XX^e siècles*, Charleroi, Institut Jules-Destrée, 1997, p. 112 : dès 1883-1889, selon Jules Destrée et non dans les années 1930, comme le pensait A. Boland, « Les naissances de la Wallonie (1914-1972) », dans Genicot, *Histoire de la Wallonie*, p. 432.

l'origine du mouvement wallon fut d'abord linguistique⁵⁴. Mais bien entendu l'enjeu était plus vaste, car, de part et d'autre, la langue signifiait possibilité d'expression identitaire et culturelle⁵⁵.

À l'époque, le malaise devenait aussi plus lourd. Depuis 1884, c'est la Flandre catholique qui dominait au Parlement alors que les députés wallons étaient majoritairement libéraux, ou socialistes et libéraux, de tendances anticléricales. Mais, au début du mouvement wallon, la crainte du bilinguisme ou le refus de voir les Flamands légiférer dans ce sens pour les Wallons y fut également primordial. Et c'est l'année où l'on instaura la publication des actes officiels du pays dans les deux langues (1898) que l'on commença à avancer à Liège l'idée d'un fédéralisme avec séparation administrative⁵⁶. On y revint au plus important des congrès de l'époque, celui de Liège de 1912 où le socialiste Jules Destrée joua un rôle clé. Le congrès fut à l'origine de l'Assemblée wallonne. Cette association chercha alors à recruter des représentants des différentes tendances et des différents coins de la Wallonie. Le mouvement étendit ainsi des racines dans le milieu des classes moyennes, sauf chez les catholiques restés réticents⁵⁷.

À certains égards, la situation était antinomique : le français, langue de grande culture, allait quasiment de soi par rapport au flamand pour les élites en Flandre. Mais la Flandre pouvait inquiéter en Wallonie, car, étant majoritaires au Parlement, les Flamands jouaient un rôle prépondérant au gouvernement⁵⁸. C'est ce qui éclaire les différences

54. Robert Demoulin, « Unification politique, essor économique (1794-1914) », dans Genicot, *Histoire de la Wallonie*, p. 338-342; Witte et Craeybeckx, *La Belgique politique*, p. 140-141; Hasquin, *Historiographie et politique*, p. 198. Dire comme Lode Wils, que le mouvement wallon est né à Bruxelles et en pays flamand comme un mouvement de colonisation administrative, c'est oublier la faiblesse numérique du tertiaire flamand des débuts de la Belgique indépendante et le rayonnement dont profitait le français depuis le XVIII^e siècle. Wils a donc tendance à confondre ce rayonnement d'une langue et l'attitude de ceux qui la parlent. Sans compter que la francisation de la Flandre fut l'œuvre d'une grande partie des élites flamandes tout autant que des francophones de Bruxelles et du sud du pays. Voir Wils, *Histoire des nations*, p. 205; voir aussi, sur ce point, Pirotte, « Une image », p. 28-29; Boland, « Les naissances », p. 431-432 et Chantal Kesteloot, « Tendances récentes de l'historiographie du mouvement wallon (1981-1995) », *Belgisch tijdschrift voor nieuwste geschiedenis/Revue belge d'histoire contemporaine*, vol. 25, n^{os} 3-4, 1994-1995, p. 560-561.

55. Voir à ce propos Pirotte, « Une image », p. 28 sv.; Demoulin, « Unification politique, essor économique (1794-1914) », dans Genicot, *Histoire de la Wallonie*, p. 339-346.

56. *Ibid.*, p. 336-338, 340-342; Hasquin, *Historiographie et politique*, p. 44, 46, 188-199.

57. Demoulin, « Unification politique, essor économique (1794-1914) », dans Genicot, *Histoire de la Wallonie*, p. 347-348; Sophie Jaminon et Paul Delforge, « Assemblée wallonne », dans *Encyclopédie du Mouvement wallon*, t. 1, Charleroi, Institut Jules-Destrée, 2000, p. 69-70.

58. Michel Quévit, citant Maurice Bologne, rappelle notamment l'emprise des Flamands sur le gouvernement de 1884 à 1929, Quévit, *La Wallonie*, p. 60.

de comportement entre Flamands et Wallons : ainsi le mouvement flamand commence pratiquement dès l'indépendance de la Belgique, quand l'ensemble de la population flamande est amené à s'exprimer en français dans la vie publique ; son pendant wallon ne prend naissance qu'à la fin du XIX^e siècle, quand la connaissance du néerlandais risque de gêner ou de heurter les Wallons à leur tour aux yeux de quelques esprits attentifs tout au moins.

D'autre part, le mouvement flamand ne cesse de se développer, de valoriser la communauté culturelle flamande, au point de pouvoir mobiliser les masses un siècle après sa naissance, dans les années 1930⁵⁹, alors que le mouvement wallon évolue plutôt en dents de scie sans rejoindre les milieux populaires à l'époque⁶⁰. À la veille de la Grande Guerre, en dehors du milieu des militants⁶¹, les Wallons n'imaginent pas que l'exigence du bilinguisme puisse s'étendre à la fonction publique de tout le pays ; et pas davantage dans l'entre-deux-guerres. Si l'on ajoute que, dans le contexte patriotique du moment, les associations wallonnes restent généralement attachées à la Belgique unitaire tout autant qu'à leur pluralité, on ne saurait s'étonner qu'après comme avant la guerre les congrès wallons ne rejoignent pas les travailleurs⁶².

Pendant les années 1930, lorsque les ligues locales se multiplient, l'Assemblée wallonne et la Concentration wallonne ne cherchent pas vraiment à atteindre les milieux ouvriers. Elles regroupent des délégations, des représentants, plutôt que de simples participants. Les rapports présentés sont fort intellectuels. Et au total, entre 1932 et 1936, les membres des sociétés affiliées à la Concentration sont de l'ordre de 4 000 à 7 000⁶³.

Mais, entre la grande sensibilité des animateurs du mouvement wallon aux questions linguistiques — l'Assemblée wallonne s'y était empêtrée dans les années 1920⁶⁴ — et la faiblesse des intérêts pour les rapports économiques, le contraste est frappant. C'est depuis le début du XX^e siècle que le capitalisme financier bruxellois et wallon avait graduellement renoncé à investir en Wallonie au profit de la Flandre pour des raisons de rentabilité, de coût et de climat du travail, de frais de transports, ou encore

59. Witte et Craeybeckx, *La Belgique politique*, p. 189, 196, 236 ; Wils, *Histoire des nations*, p. 200-203.

60. Kesteloot, « Tendances récentes », p. 546-547.

61. Par ex. : François Van Belle : voir Irène Vrancken-Pirson et Sophie Jaminon, « Van Belle François », dans *Encyclopédie*, t. 3, p. 1580 ; Paul Delforge, « Réunionisme », dans *Encyclopédie*, t. 3, p. 1411.

62. Demoulin, « Unification politique », p. 341, 346, 349 ; Boland, « Les naissances », p. 420 et 431-432.

63. Jaminon et Delforge, « Assemblée wallonne », p. 68 ; Micheline Libon, « Concentration wallonne », dans *Encyclopédie*, t. 1, p. 322. Voir aussi pour une série de sociétés locales et revues de l'époque, *Encyclopédie du Mouvement wallon*, t. 2, Charleroi, Institut Jules-Destrée, 2000, p. 991-1035, et t. 3, p. 1705-1707.

64. Destatte, *L'Identité*, p. 102 sv. ; Kesteloot, « Tendances récentes », p. 555.

d'environnement. De leur côté, les Flamands réagirent rapidement en se donnant notamment dès 1910 leur organisme patronal pour les affaires, le Vlaams Handelsverbond, qui fait place au Vlaams Economisch Verbond, en 1926 ; puis ils fondent une institution financière d'avenir, la Kredietbank, en 1935⁶⁵. Pour le VEV comme pour la banque, il s'agirait de stimuler un « capitalisme national flamand⁶⁶ ».

Contrairement à toute une représentation traditionnelle Flandre agricole/Wallonie industrielle, la Flandre devenait peu à peu un foyer de dynamisme industriel. À la fin des années 1940, ses effectifs ouvriers commençaient à dépasser ceux de la Wallonie, avec une population nettement plus importante il est vrai. Puis, en 1960, c'est à populations équivalentes que l'ensemble de l'emploi industriel des deux régions deviendrait du même ordre⁶⁷.

En Wallonie, la mise en relation de l'essoufflement économique wallon avec l'essor du nord du pays n'apparaît guère avant la dépression des années 1930⁶⁸, à laquelle la Flandre résiste d'ailleurs nettement mieux. Pour comprendre cette lenteur, on peut rappeler ici bien des éléments connus ou déjà signalés : la faiblesse, la pluralité, la direction parfois trop bruxelloise, les courants francophiles du mouvement wallon ; les intérêts divergents des partis par rapport à ceux du mouvement ; le contexte patriotique qui risquait de taxer toute prise de position fédéralisante d'incivisme⁶⁹. Il conviendrait d'y ajouter les tendances à la « pilarisation » de la société, bipartite catholique-libérale, puis tripartite avec l'avènement du socialisme, car le phénomène tend à figer ou à fragmenter certaines attitudes, certains niveaux de comportement ; même s'il semble parfois s'affaiblir de nos jours⁷⁰.

65. Witte et Craeybeckx, *La Belgique politique*, p. 135 ; *idem*, *Histoire de Flandre*, p. 200-203 ; René Leboutte, Jean Puissant et Denis Scuto, *Un siècle d'histoire industrielle, 1873-1973. Belgique, Luxembourg, Pays-Bas*, Paris, Sedes, 1998, p. 218-219 ; Karel Verachtert, « Le développement industriel » et Guido L. De Brabander, « La création de l'état d'abondance », dans *L'Industrie en Belgique. Deux siècles d'évolution, 1780-1980*, Bruxelles, Crédit communal de Belgique, 1981, p. 183-184 et p. 217, 219-221.

66. Leboutte, Puissant et Scuto, *Un siècle d'histoire industrielle, 1873-1973. Belgique, Luxembourg, Pays-Bas*, p. 154 ; Quévit, *La Wallonie*, p. 55-57 ; Hasquin, *Historiographie et politique*, p. 200.

67. Anne-Marie Kumps et Robert Wtterwulge, « Industrie : l'effritement de la prépondérance wallonne », dans Hasquin, *La Wallonie. Le Pays*, t. 2, p. 215-228.

68. Sauf exception, comme l'économiste Laurent Dechesne, voir Paul Delforge, « Dechesne Laurent », dans *Encyclopédie*, t. 1, p. 404 ; Philippe Destatte, « Économie et Mouvement wallon », dans *Encyclopédie*, t. 1, p. 546 ; *idem*, *L'Identité*, p. 86.

69. Boland, « Les naissances », p. 419-420, 440-441 ; Delforge, « Réunionisme », p. 1406-1416 ; Léopold Genicot, *Racines d'espérance. Nouvelle histoire de la Wallonie*, Bruxelles, Didier Hatier, 1986, p. 210, 214 ; Destatte, *L'Identité*, p. 128 ; Demoulin, « Unification politique », p. 438.

70. Sur la « pilarisation » en Belgique, voir le numéro spécial de *Belgisch tijdschrift voor nieuwste geschiedenis/Revue belge d'histoire contemporaine*, vol. 13, n° 1, 1982.

Tout cela n'avait pas empêché pourtant que l'on accorde une importance prioritaire aux solutions à apporter aux questions d'ordre linguistique : pour l'essentiel, on y parvint précisément au début des années 1930, lors de l'adoption parlementaire de l'unilinguisme en Flandre comme en Wallonie, dans la fonction publique et l'enseignement⁷¹. Somme toute, la régionalisation de la Flandre progressait parallèlement sur les plans économique, linguistique et culturel.

Mais pour les militants wallons ce fut un moment difficile et un tournant ; une décennie où il fallut choisir entre deux sentiments d'appartenance (1920-1932). Il importe de préciser cela. L'adoption de l'unilinguisme, sauf à Bruxelles, impliquait l'abandon des « gens de langue française de Flandre ». L'Assemblée wallonne privilégia le sentiment d'appartenance linguistique et culturelle, donc la solidarité avec les francophones du nord du pays et le maintien d'un bilinguisme en Flandre. Tandis que Jules Destrée, la Ligue d'action wallonne, puis la Concentration wallonne optèrent pour une Wallonie de langue et de culture françaises avant tout, donc pour l'autonomie régionale et l'unilinguisme. C'est le sentiment wallon qui l'emporta, la Concentration travaillant efficacement au regroupement des tendances autonomistes, au niveau des sociétés locales⁷². Les décennies 1920 et 1930 marquent donc une étape significative dans le cheminement de l'identité wallonne, au sein du mouvement wallon tout au moins.

Wallonie et Wallonie-Bruxelles ?

Revenons maintenant à la lenteur des réactions au déclin économique wallon. Elle tenait aussi à autre chose qu'aux éléments évoqués il y a un instant : ce n'était pas de la part des milieux grand bourgeois et aristocratique wallons ou bruxellois, qui avaient réorienté une bonne part des investissements industriels ou financiers vers la Flandre, qu'il fallait attendre un cri d'alarme ou un regain d'intérêt pour la Wallonie délaissée. Dans ces conditions, seules quelques fortes personnalités – intellectuels ou militants – pouvaient intervenir, comme ce fut le cas en 1933-1935, à la Ligue wallonne de Charleroi qui avait adopté la ligne de la Concentration wallonne, ou lors du 5^e congrès de la Concentration à Liège. C'est sans doute pourquoi ils voulurent frapper fort en dénonçant « le pillage de la

71. Micheline Libon, « Législations linguistiques », dans *Encyclopédie*, t. 2, p. 942-947 ; Boland, « Les naissances », p. 432.

72. Destatte, *L'Identité*, p. 98 et 102-117 ; Kesteloot, « Tendances récentes », p. 555 ; Libon, « Législations linguistiques », dans *Encyclopédie*, t. 2, p. 946. On a noté plus haut l'importance numérique des membres affiliés en 1932-1936. Voir aussi les références de la note 63.

Wallonie» ou encore «la migration d'entreprises wallonnes» en Flandre⁷³. Puis vinrent deux propositions de 1937-1939 pour le redressement économique de la Wallonie et la création d'un Conseil économique wallon analogue au Vlaams Economisch Verbond⁷⁴.

À la fin de la guerre, le Conseil économique wallon fut constitué et un grand congrès national wallon se réunit à Liège sur l'avenir statutaire de la Wallonie. Rappelant par son importance et son orientation l'autre grand congrès de 1912 qui s'était aussi tenu à Liège, celui de 1945 se prononça à la quasi-unanimité pour une autonomie de type fédéral⁷⁵. Malgré une tentative d'accusation d'incivisme venue du Parlement, le gouvernement chargea le nouveau conseil économique d'une enquête sur le déclin de la Wallonie. Un gros rapport, nettement centré sur la région et particulièrement sévère à l'endroit du pouvoir central, fut présenté en 1947⁷⁶. Mais ce ne fut pas le point de départ d'un redressement. Tant à Bruxelles qu'en Wallonie, les prises de conscience de la gravité de la situation ou les volontés d'adopter les mesures nécessaires étaient encore sociologiquement trop limitées. Et dans l'ensemble, les francophones n'étaient pas prêts à renoncer à la Belgique unitaire⁷⁷.

En ce sens les années 1960 marquent un autre moment identitaire important. La Wallonie représentait alors un tiers de la population du pays et les Flamands réclamèrent des ajustements au Parlement. Ils les obtinrent en 1965⁷⁸. Il y eut certainement une prise de conscience plus nette chez les Wallons de leur minorité sur les plans démographique et politique. De là «le rapport Sauvy» de 1962, qui préconisait d'établir pour la Wallonie des politiques conjointes d'encouragement des naissances et de l'immigration⁷⁹.

73. Destatte, *L'Identité*, p. 119-120, 125-126; voir aussi Jean-François Potelle, «Ligue wallonne de Charleroi», dans *Encyclopédie*, t. 2, p. 1007. On reviendrait sur le sujet ultérieurement bien entendu, voir notamment *ibid.*, p. 251, 253.

74. Destatte, *L'Identité*, p. 123-125, 127; voir aussi Paul Delforge, «Conseil économique wallon», dans *Encyclopédie*, t. 1, p. 359-361.

75. Destatte, *L'Identité*, p. 211-212, 215-217.

76. *Ibid.*, p. 218-219, 245-246; Destatte, «Économie et Mouvement wallon», p. 550; Genicot, *Racines d'espérance*, p. 224-225; Delforge, «Conseil économique», p. 363.

77. Genicot, *Racines d'espérance*, p. 219-220; Boland, «Les naissances», p. 439. La fin du gros article de Philippe Destatte, «Économie et Mouvement wallon», p. 556-557, donne un excellent raccourci sur le non-redressement économique. Mais l'auteur y reconnaît aussi les faiblesses du mouvement wallon devant cette situation. Par ailleurs, dans les années 1950-1960, le Conseil économique wallon fit de l'excellent travail avant de faire place au Conseil économique régional wallon, puis au Conseil économique et social de la Région wallonne (1970-1983). Cependant il a souffert d'un manque de communication avec les principales associations wallonnes.

78. Libon, «Législations», p. 959.

79. *Ibid.*, p. 958-959; Catherine Capron, Marc Dubuisson et Thierry Eggerickx, «Démographie», dans *Encyclopédie*, t. 1, p. 463-464; Hasquin, «Naissance», dans *idem* (dir.), *La Wallonie. Le Pays*, p. 340; Robert André, «Crise démographique», dans *La Wallonie. Le Pays*, p. 261.

Cependant, la grande grève de 1960-1961, l'imposition de critères de rentabilité draconiens par la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) à l'endroit des houillères wallonnes, ou l'appui gouvernemental à la création du grand complexe sidérurgique Sidmar à proximité de la voie maritime de Gand (1961-1963), eurent probablement une autre portée dans la prise de conscience collective des conséquences du déclin en Pays wallon minorisé.

Les travailleurs flamands majoritaires, conformément à leurs directives syndicales avant tout chrétiennes, furent plus solidaires du gouvernement central que leurs homologues wallons, dans cette grève contre des mesures d'austérité regroupées sous l'expression de « loi unique ». Peu à peu, les grévistes flamands retournèrent au travail. Animée par le leader syndical socialiste liégeois André Renard, la grève était très suivie dans le sud du pays. Elle devint wallonne, de tendance fédéraliste. Elle échoua, ce que les grévistes n'acceptèrent pas facilement. Même si le gouvernement renonça finalement à la mise en application de la loi. Pourtant elle contribua certainement à accroître chez eux le sentiment qu'un certain fédéralisme pourrait sauver la Wallonie de sa condition minoritaire et de l'effondrement. À Bruxelles et dans la presse, cette longue protestation de plus d'un mois fut accusée de séparatisme. Au sortir de la grève, le mouvement wallon n'en fut pas moins stimulé par la tournure des événements. Renard fonda le Mouvement populaire wallon (MPW), qui dénonça dès sa création (1961) le cumul par les Flamands de leur unitarisme dominant et de leur nationalisme⁸⁰. Le MPW continua de s'appuyer sur le monde ouvrier par des manifestations (1961-1963), ou le pétitionnement de 1963 pour le fédéralisme qui recueillit quelque 645 500 signatures. L'année suivante les membres affiliés du MPW étaient de l'ordre de 203 000⁸¹. Mais la mort prématurée du leader socialiste, dès 1962, créa un vide considérable⁸². Il n'empêche : cette grève de 1960-1961 reste ainsi le premier moment où le vouloir vivre dans une Wallonie autonome permit de rejoindre vraiment les travailleurs de cette région dans leur ensemble et leurs familles, à mon sens.

Quant aux deux autres décisions concernant les fermetures de mines dans les bassins wallons et l'appui de l'État central à l'installation d'une sidérurgie moderne flamande qui allait être concurrentielle de la vieille industrie wallonne, inutile de dire qu'au-delà de l'ampleur des pertes d'activités qu'elles impliquaient, à court ou moyen terme,

80. Paul Delforge, « Mouvement populaire wallon », dans *Encyclopédie*, t. 2, p. 1135.

81. *Ibid.*, p. 1135-1141.

82. Erik Geerkens, « Syndicats et question wallonne », dans *Encyclopédie*, t. 3, p. 1505-1506 ; Paul Delforge, « Grève contre la loi unique (Hiver 1960-1961) », dans *Encyclopédie*, t. 2, p. 756-759. Renard abandonna son poste de secrétaire de la FGTB (Fédération générale du travail de Belgique) dès 1961, précisément parce qu'elle était unitaire, Destatte, *L'Identité*, p. 264.

elles touchaient directement deux secteurs à fort capital symbolique : deux secteurs qui avaient beaucoup contribué à la grandeur de la Wallonie⁸³.

Le début des années 1960 fut aussi l'affirmation de la langue flamande par une série de lois linguistiques renforçant notamment l'unilinguisme en Flandre — comme en Wallonie du reste — dans l'administration et l'enseignement (1961-1963). Désormais, il n'y serait plus question de facilités à ces deux niveaux, pour des francophones insuffisamment bilingues, sauf dans certaines communes jouxtant la frontière linguistique. La région de Bruxelles-capitale restait bilingue⁸⁴. Sur ce plan linguistique, les Flamands devinrent ainsi vraiment maîtres chez eux, pour reprendre l'expression québécoise. Est-ce pour cela que Lode Wils a estimé que l'ensemble des mesures prises alors dans ce domaine représentent « la plus grande victoire législative de toute l'histoire du mouvement flamand⁸⁵ ? » Si c'est avec la Flandre en effet, plutôt qu'avec la Wallonie, que l'on compare *mutatis mutandis* l'affirmation linguistique et identitaire du Québec, dans sa construction de la Charte de la langue française dans les années 1960-1970, ce qui demanda un siècle en Flandre prit une quinzaine d'années au Québec. Avec cette différence importante que la Flandre est devenue une région unilingue, tandis que le Québec, tenant compte de sa minorité anglophone, garde un bilinguisme limité.

Il fallut près de dix ans encore pour que le gouvernement belge en vienne à reconnaître que l'État lui-même, dans son fonctionnement, était « dépassé par les faits » (1970)⁸⁶. Effectivement, parallèlement aux décisions linguistiques, ce sont deux communautés culturelles qui s'institutionnalisèrent séparément depuis plus de 40 ans. La flamande sans équivoque, mais l'autre était de langue et de culture françaises, incluant les Bruxellois francophones et pas seulement les Wallons.

Progressivement, dès l'adoption de l'unilinguisme dans la fonction publique et l'enseignement, les associations, les communautés, les grandes institutions se sont scindées. Les séparations se sont multipliées selon l'appartenance linguistique, en allant d'ordinaire des plus simples aux plus complexes. Ce fut le cas d'académies, de certains ordres religieux, dès les années 1930. Pour l'industrialisation flamande, cela avait d'ailleurs commencé dès la décennie précédente, on l'a rappelé plus haut. De même, après la législation du début des années 1960, ce fut le tour des partis, des diocèses, de l'Université de Louvain, des

83. Hasquin, « Naissance », p. 340-343 et 364; Quévit, *La Wallonie*, p. 80-81; Destatte, *L'Identité*, p. 254.

84. Libon, « Législations », p. 958; Hasquin, « Naissance », p. 341-343; Hervé Hasquin, *La Wallonie, son histoire*, 2^e éd., Bruxelles, Éd. Luc Pire, 1999, p. 243-244.

85. Wils, *Histoire des nations*, p. 298.

86. Hasquin, *La Wallonie*, p. 250.

ministères⁸⁷. Peu à peu, les francophones, qui jusque-là étaient souvent restés attachés à la Belgique unitaire, en vinrent à accepter l'idée d'un fédéralisme⁸⁸. D'autant que les Flamands limitaient les possibilités des Bruxellois de vivre en langue française, tout en freinant celles des Wallons sur le plan économique⁸⁹. Mais il fallut du temps.

Si la dualité des sentiments d'appartenance à la Wallonie et à la collectivité de langue française semblait avoir été résolue au profit du premier au sein du mouvement wallon, dans les années 1920-1930, ce n'avait été le cas que par rapport aux francophones – Flamands d'expression française inclus – de Flandre. Pour les francophones du sud du pays et de l'agglomération bruxelloise, cette dualité ne faisait pas de problème. Elle avait généralement paru aller de soi. C'est donc une communauté culturelle d'expression française, d'ailleurs bien plus ancienne, qui s'était confortée sans difficultés, comme la communauté flamande, à partir des années 1930⁹⁰. Dans les milieux intellectuels l'intérêt pour la Wallonie comme telle restait sociologiquement limité à l'époque. À cet égard, il est significatif que le répertoire des thèses de doctorat et des mémoires de deuxième cycle des départements d'histoire et des centres de recherche belges francophones ne signalent aucun titre consacré au mouvement wallon, de 1945 à 1975⁹¹. En revanche, à mesure que les aspirations à l'autonomie se sont accrues en Wallonie, comme ce fut le cas peu à peu au cours des années 1960-1970, le sentiment d'appartenir à une même collectivité d'expression française, incluant la grande majorité des Bruxellois, a commencé à s'affaiblir, à se fissurer⁹². Cette communauté fut pourtant institutionnalisée parallèlement à la Wallonie proprement dite, dans la Belgique fédérale.

Il a fallu près d'un quart de siècle de plus pour que, de réformes en réformes, cet État fédéral devienne réalité (1995). Pour les besoins du propos, disons simplement qu'étant donné l'importance des francophones à Bruxelles – quelque 85 % de la population de

87. Boland, « Les naissances », p. 432, 454-456; Genicot, *Racines d'espérance*, p. 230.

88. Genicot, *Racines d'espérance*, p. 226-227; Hasquin, *Historiographie et politique*, p. 148, 209, 212.

89. Hasquin, *Historiographie et politique*, p. 145-146; Delforge, « Conseil économique », p. 364; Quévit, *La Wallonie*, p. 129-131, 155-168.

90. Hasquin, *Historiographie et politique*, p. 142-144, pour la francisation progressive de Bruxelles.

91. Pour la même période, on trouverait une trentaine de titres se rapportant au mouvement flamand dans les thèses et mémoires produits en milieu flamand, *ibid.*, p. 137; Pirotte, « Une image », p. 32. Il est vrai que Kesteloot, « Tendances récentes », p. 550-557, signale quelques publications concernant le mouvement wallon et parues en français pendant la même époque.

92. Hasquin, *Historiographie et politique*, p. 209, 212. Les tensions au sujet des relations avec les francophones de Bruxelles sont manifestes au sein du Mouvement populaire wallon dès 1970, Delforge, « Mouvement populaire wallon », p. 1148.

la capitale⁹³ – les changements constitutionnels ont remis en évidence, du point de vue wallon, la dualité d'appartenance wallonne et plus largement francophone. Inversement, pour les Flamands, l'unité d'appartenance communautaire se situe dans la tradition et, comme telle, ne suscite pas de tensions⁹⁴. Dans la Belgique fédéralisée, les francophones se répartissent d'une part en deux régions, wallonne et bruxelloise, tout en se retrouvant dans une communauté, la Communauté française de Belgique. Les Flamands de leur côté connaissent deux notions : celle de la Région flamande et celle de la Communauté incluant la petite minorité flamande de Bruxelles. En principe, les compétences des régions sont d'ordre économique et celles des communautés, d'ordre culturel⁹⁵. Régions et communautés possèdent un gouvernement et un conseil ou Parlement. Mais, pour les Flamands, c'est la notion de communauté qui prime. Ayant transféré une bonne part des fonctions de la région vers la communauté, c'est celle-ci qui est devenue pratiquement pour eux l'autorité exécutive et législative fédérée principale. Par contre, chez les francophones, il y a eu un transfert plus limité de compétences de la Communauté française vers la Région wallonne. Pour eux, surtout pour les Wallons, la notion de région est essentielle⁹⁶. La tripartition des réformes fédérales – Région wallonne, Région de Bruxelles-capitale, Communauté française – garde ainsi toute son importance.

Les réformes constitutionnelles favorisent donc la cohésion communautaire chez les Flamands, alors que leur mise en place a fait ressortir les divergences de vue entre dirigeants ou militants wallons et bruxellois⁹⁷. La lente reconnaissance de Namur comme capitale de la Wallonie (1971-1986) en donne un bel exemple⁹⁸. Plus précisément, du point de vue identitaire, ces divergences se manifestent entre ceux qui tendent à privilégier l'appartenance de langue et de culture françaises plutôt que l'attachement à la Wallonie et, de ce fait, le rôle de Bruxelles-capitale. Et ceux qui, dans cette dualité, se sentent Wallons avant tout. Ceux-ci sont alors amenés à militer pour l'autonomie de la Région wallonne, face à la Communauté flamande toujours dominante et aux pouvoirs centraux

93. Hasquin, *Historiographie et politique*, p. 148.

94. *Ibid.*, p. 211.

95. Mabile, *Histoire politique*, p. 356-358, 386-387.

96. *Ibid.*, p. 386-387, 401-402, 411 ; Destatte, *L'Identité*, p. 350, 393 ; Hasquin, *Historiographie et politique*, p. 211 ; Caroline Sägerser, *Les Pouvoirs en Wallonie*, Bruxelles, CRISP, 2004, p. 19-23, 43, 54-55.

97. Destatte, *L'Identité*, p. 366-393, *passim*.

98. Jean-Pol Hiernaux, « Namur capitale de la Wallonie », dans *Encyclopédie*, t. 2, p. 1166-1168.

qui continuent de la limiter⁹⁹. Et, parallèlement, à valoriser l'identité wallonne toujours fragile, dans la mesure où elle continue de coexister, à des degrés divers, avec le sentiment d'appartenance à une collectivité d'expression française — ce qu'exprime bien la nouveauté d'une « solidarité Wallonie-Bruxelles¹⁰⁰ » — et avec ce qui reste de l'identité belge¹⁰¹.

Arrêtons-nous ici : de toute façon, ni la question de la répartition des pouvoirs entre l'État fédéral et les entités fédérées ni celle des rapports institutionnels entre francophones de Wallonie et de Bruxelles ne sont finalisées¹⁰².

Il est clair que, dans les deux cas, québécois et wallon, on a laissé bien des choses de côté. C'est ainsi que par rapport à la complexité des identités, telle que la décrit Maalouf, on n'en a retenu ici que quelques éléments, lorsqu'ils ont paru faire problème¹⁰³. Ensuite on n'a rien dit de la participation des immigrés et de leur influence, sur le plan identitaire notamment, dans chacune des deux collectivités¹⁰⁴. Et, dans le cas du Québec, on n'a rien dit non plus des rapports avec les populations des Premières Nations¹⁰⁵. Il en va de même à propos

99. Destatte, « Économie et Mouvement wallon », p. 556; Quévit, *La Wallonie, passim*. C'est ainsi que Guy Spitaels, président du Parti socialiste et ancien militant du Mouvement populaire wallon, se demande en 1981 s'il ne vaut pas mieux être « maître chez soi ». C'était, on l'a vu, l'expression de Maurice Duplessis (voir *supra*, note 22). Mais Spitaels n'y recourt que sous la forme interrogative. Destrée avait été beaucoup plus catégorique en parlant des Wallons voulant devenir « maître chez eux », en 1912, Destatte, *loc. cit.*

100. Destatte, *L'Identité*, p. 391; Hasquin, *Historiographie et politique*, p. 149.

101. Destatte, *L'Identité*, p. 355-381, *passim*.

102. Mabile, *Histoire politique*, p. 373-375, 453-454; Destatte, « Économie et Mouvement wallon », p. 556.

103. Maalouf, *Les Identités*, p. 11, 28-29, 44 notamment.

104. Au Québec, les immigrants formaient un peu plus de 6 % de la population en 1986, sans tenir compte de ceux qui étaient d'origine française, Dickinson et Young, *Brève Histoire*, p. 344; voir aussi Simon Langlois, « Tendances de la société québécoise », dans *Québec 2000*, p. 143-144. En Wallonie, la population « étrangère » était d'un peu plus de 10 % en 1996, dont près de la moitié d'origine italienne, Robert André, « D'une forte croissance à une régression potentielle. Deux révolutions démographiques dans un contexte d'immigration et de conjoncture », dans *Wallons d'ici et d'ailleurs. La société wallonne depuis la Libération*, Charleroi, Institut Jules-Destrée, 1996.

105. Dickinson et Young, *Brève Histoire*, p. 372-375 et 406-409. Elles représentent 1 % de la population du Québec en 2000-2001, Simon Langlois « Immigration et diversité culturelle. Les grandes tendances », dans *Québec 2002*, p. 159, et *idem*, « Le Québec du XXI^e siècle », p. 173.

des aspects financiers : dans quelle mesure interviennent-ils socioéconomiquement dans les limites actuelles des autonomies des deux sociétés ? Et comment la Wallonie peut-elle envisager ses rapports avec l'Union européenne¹⁰⁶ ? Ce ne sont là que quelques exemples. Mais, dans ces conditions, il est évident que les résultats de l'enquête ont leurs limites. S'ils pouvaient contribuer malgré tout à renouveler les éclairages identitaires, ils ne seraient pas inutiles.

Comme chez Amin Maalouf, la perspective tient compte d'une expérience de vie. Maalouf a bien raison de dire que « l'identité ne se compartimente pas » : pas plus qu'il n'est mi-Libanais mi-Français, je ne suis mi-Wallon mi-Québécois, au fond. « Je n'ai pas plusieurs identités, je n'en ai qu'une seule précise-t-il, lui-même, faite de tous les éléments qui l'ont façonnée. » Et il ajoute que pour chacun de nous, finalement, c'est pareil¹⁰⁷. C'est ce vécu de complexités identitaires intégrées que l'on n'a pas suffisamment réalisé, il me semble, dans le cas du Québec sans doute, mais peut-être plus encore dans le cas wallon.

La question linguistique paraît résolue au Québec depuis la Charte de la langue française. Mais non la question nationale : à cet égard Claude Ryan se situe bien dans la perspective de Maalouf lorsqu'il nous dit que « l'adhésion au Canada... peut être « un choix profondément humain », et qu'en même temps, « souverainistes ou fédéralistes, nous sommes tous profondément attachés au Québec¹⁰⁸ ». Mais on voit bien alors que le projet souverainiste peut placer certains Québécois devant un choix difficile¹⁰⁹. Ce fut également un choix pénible qui divisa le mouvement wallon dans les années 1920-1932, lorsqu'il fallut opter, comme on l'a vu plus haut, pour la défense des francophones de Flandre et accepter un bilinguisme en Wallonie, ou renoncer au bilinguisme en Flandre pour sauvegarder l'unilinguisme des Wallons. Par contre, lorsque le nouveau nationalisme québécois s'affirma dans les années 1960, au détriment de la représentation presque séculaire de la nation canadienne-française, ce ne fut pas un choix. Pour les élites des minorités françaises hors Québec, ce fut une situation imprévue, avec laquelle il fallut vivre.

Mais le cas wallon diffère du Québec en ce sens que la faiblesse identitaire y est plutôt comparable à celle du Canada anglais. De même que le français était la langue rayonnante – disons le mot : dominante – par rapport au néerlandais, c'est l'anglais qui est la langue dominante au Canada, par rapport au français. Et c'est certainement une raison

106. Marie-Paule Bouvy et Paul Delforge, « Europe et Mouvement wallon », dans *Encyclopédie*, t. 1, p. 577-580.

107. Maalouf, *Les Identités*, p. 10 et 12.

108. Ryan, « Regards », p. 10.

109. Maalouf, *Les Identités*, p. 12.

fondamentale pour laquelle « l'identité canadienne-anglaise est beaucoup moins définie que celle du Québec¹¹⁰ ». C'est aussi le problème, *mutatis mutandis*, de l'identité wallonne par rapport à la flamande. Inversement, on comprend alors que la vigueur identitaire des Flamands doit plutôt se comparer à celle des Québécois qu'avec celle des Wallons.

Si le fait de jouir de la langue et de la culture françaises était et reste une richesse pour les Wallons, cela se traduit donc par un coût sur le plan identitaire. Ainsi, le fait d'être Wallon, ou Bruxellois francophone mais plus tardivement, procurait *ipso facto* l'appartenance à une collectivité d'expression française : les dualités d'appartenance, wallonne ou bruxelloise d'une part, et francophone d'autre part, allaient tellement de soi qu'on oubliait qu'il s'agissait d'une pluralité. Ce qui ne fut le cas ni pour les Flamands du mouvement flamand, face à la francisation de la Flandre, ni pour les Québécois, face à l'emprise de l'anglais au Québec dans les années 1960¹¹¹.

Mais aujourd'hui, dans la régionalisation de l'État fédéral, il paraît essentiel que l'on s'identifie, le cas échéant, comme Wallon ou Bruxellois francophone. Cela devrait faciliter les rapports que les Wallons veulent entretenir avec ces Bruxellois et réciproquement. Il s'agit de deux collectivités qui ont toutes deux une même appartenance de langue et de culture françaises et qui ont tout intérêt à construire la Région wallonne et celle de Bruxelles-capitale dans le respect mutuel ; de les parachever dans le respect des pouvoirs et des possibilités de développement de chacune des deux régions, pour ce qui dépend d'elles évidemment¹¹², et tout en tirant le meilleur parti possible de la Communauté française, puisqu'elle existe. S'il y a un travail d'identité volontaire à fournir, il me semble que c'est celui-là¹¹³.

110. Sarra-Bournet, « Le discours », p. 138.

111. Renaud, « Du français minoritaire », p. 266-269.

112. *Quels devenirs pour Bruxelles et sa région?*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1984; Destatte, « Économie et Mouvement wallon », p. 554-556.

113. Luc Courtois et Jean Pirotte terminaient eux aussi leur beau livre *L'Imaginaire wallon* cité en commençant, en s'interrogeant, de leur point de vue bien entendu, sur une politique volontariste, p. 282-284. Mais il me semble qu'il y a ici un travail de clarification préalable au plan identitaire.

Article paru dans :

Caulier, Brigitte, et Luc Courtois (dir.), *Québec-Wallonie. Dynamiques des espaces et expériences francophones*, Québec, Presses de l'Université Laval, (coll. « Géographie historique »), 2006, 424 p.

Pour plus de détails :

http://www.cieq.uqtr.ca/FR/Publications/Geographie_historique/QuebecWa.htm